

# LE PRESIDENT

## JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 3 JUILLET 1849.

### La bourgeoisie socialiste.

Ce n'est pas dans les rangs de ouvriers seulement que le socialisme compte des adeptes, il a aussi de chauds partisans dans la bourgeoisie. Ce n'est pas seulement par la satisfaction des appétits matériels qu'il fait des prosélytes, c'est aussi en offrant des primes faciles aux ambitions impuissantes, c'est aussi en promettant aux mœurs gangrenées une indulgence inespérée.

De prime abord, il paraît étonnant que des hommes faisant partie de cette caste des bourgeois maudite par les socialistes, adoptent des doctrines qui leur sont hostiles à eux, à leur fortune et à leur position sociale. En y regardant de près, on reconnaît que le socialisme n'est point dirigé contre une classe plutôt que contre une autre, mais bien contre la société tout entière, et surtout contre les principes de justice, de morale et de religion qui en forment la base. Les promesses pompeuses de pillage et de dévastation, le niveau de terreur et de sang qui doit précéder le partage égalitaire des fortunes, les espérances criminelles qui montrent aux pauvres les jouissances du luxe, les loisirs de l'oisiveté, le bien-être matériel complet, tout cela n'est qu'un moyen d'action, qu'une forme transitoire peut-être. Le but, le but réel du socialisme est de substituer à la religion et à ses préceptes la négation de Dieu et de l'âme; à la morale, le culte des passions; à la justice, le bon plaisir capiteux d'une tyrannie absolue. On comprend que les hommes — et il y en a de ce genre parmi la bourgeoisie — qui sont effrayés par la religion, gênés par la morale, menacés par la justice, on comprend que ces hommes soient partisans du socialisme; ceux là, d'ordinaire, sont les chefs et les meneurs, et sans grands talents, sans capacités remarquables, ils se mettent à la tête des autres, et on les

y laisse uniquement en vertu de ces dons de fortune et d'instruction contre lesquels ils s'élèvent avec tant d'acharnement. En agissant ainsi, ils sont forcés de rendre hommage eux-mêmes aux principes sur lesquels ils s'appuient à porter une main sacrilège.

Après les bourgeois socialistes par ambition, par rancune ou par vice, viennent les bourgeois socialistes par genre, par ton. Pauvres aveugles qui voient une question de mode et de fantaisie là où se décide la vie ou la mort de la société! Mais leur esprit superficiel ne va pas aussi loin. Depuis 1815 et peut-être même bien avant déjà, ils font de l'opposition de père en fils; pourquoi? dans quel but? avec quelle intention? Ils n'en savent rien et peu leur importe. Ils sont de l'opposition, donc il faut faire de l'opposition, ils verront ensuite; mais avant toute chose, de l'opposition et encore de l'opposition! Ils en ont fait à l'empereur Napoléon pour rappeler Louis XVIII; ils en ont fait à Charles X, successeur de Louis XVIII, pour mettre Louis-Philippe sur le trône; ils en ont fait à Louis-Philippe pour le chasser et proclamer la République, et ils en font aujourd'hui à la République constitutionnelle en faveur de la République démocratique et sociale, et demain ils en feraient à la République démocratique et sociale si elle pouvait être établie; car ces hommes sont les ennemis de tout gouvernement, quel qu'il soit, pourvu qu'il existe, de même que d'autres sont les partisans de tout gouvernement de fait.

Etre dans l'opposition, mais c'est si agréable! On peut dire du mal de tout le monde et de toutes choses; on affecte un air dédaigneux pour les meilleures mesures; on répète toutes les calomnies dirigées contre le pouvoir, on injurie ses agents, on blâme ses actes; on prédit que cela ne tiendra pas, que le peuple sera maître encore une fois de la France, et que les moyens les plus prompts seront considérés comme les meilleurs pour se débarrasser des suspects. Demandez à ceux qui expriment des sentiments pareils

pourquoi ils pensent ainsi. Ils n'ont qu'un refrain à vous répéter : je suis dans l'opposition et je tiens à le constater.

Voilà cependant avec quelle monnaie flétrie d'un côté, stupide de l'autre, se font les révolutions! voilà cependant quelles causes honteuses ou ridicules donnent des bourgeois au socialisme! voilà enfin où en est l'éducation politique du pays!

Tout ceci est profondément triste; on est aussi coupable de laisser faire le mal que de le faire. Eh bien, cette bourgeoisie qui, par manie d'opposition, a déconsidéré l'autorité, qui a donné au peuple l'exemple de la désobéissance aux lois, et qui lui a montré comment on fait et on défait les gouvernements; cette bourgeoisie qui passe aujourd'hui dans le camp socialiste avec ses haines et ses préjugés, avec son ignorance et son égoïsme; cette bourgeoisie, disons-nous, est cent fois plus coupable que les pauvres ouvriers cédant à un entraînement passager.

La bourgeoisie socialiste est corrompue, le peuple n'est qu'égaré.

### Candidature de M. de Mortemart.

Le parti modéré n'a pas assez, dans notre département, de sa défaite du 13 mai; il veut encore être battu le 8 juillet. Il se divise et se partage en deux camps : manœuvre fort bien vue des rouges qui en profiteront pour se frayer un passage.

Le *Courrier de Lyon*, tout en adoptant la candidature de M. Rivet, laisse faire. La *Gazette Union*, animée d'un mauvais vouloir certain, ne s'est pas encore prononcée contre cette candidature, mais elle se montre favorable à celle de M. de Mortemart; et elle semble attendre pour se prononcer que l'opinion publique ait manifesté ses préférences.

Une pareille conduite est fâcheuse et montre combien sont difficiles à déraciner les vieux souvenirs et les vieilles rancunes des partis.

### FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

## Le vieux Grenadier.

Par une belle matinée du mois de mai 1840, un jeune homme et un vieillard suivaient lentement chacun une allée de la forêt de St-Germain. Le vieillard était un garde; il portait négligemment sous son bras un fusil à deux coups, et marchait droit devant lui, ne remarquant ni les larges feuilles des chênes, ni les campanules qui s'élevaient au dessus des hautes herbes, mariant leurs fleurs bleues aux corolles d'or des genêts. A la propriété minutieuse de son frac, à la régularité de son pas, il était facile de reconnaître un soldat. Ceux auxquels ces indices n'auraient pas suffi auraient pu remarquer, en outre, une moustache grise irréprochable, un teint blême illustré d'une balafre, preuve évidente que le vieillard savait regarder la mort en face; et une croix d'honneur, donnée sans doute comme premier pansement de sa blessure.

Le jeune homme était à cheval... Il avait ralenti le pas, il souriait au moindre rayon de soleil, regardait chaque fleur, écoutait les plaintes du vent dans les feuilles, fredonnait, se taisait, reprenait son chant, et se taisait de nouveau pour suivre d'un œil distrait les capricieuses spirales de la fumée de son cigare.

A l'Etoile du Vieux-Chêne, les deux promeneurs se rencontrèrent.

Le vieillard leva les yeux, examina froidement le cheval d'abord, l'homme ensuite, et passa outre sans presser ni ralentir son pas.

— Ah! je trouve enfin figure humaine, dit le jeune homme. En voilà un qui m'apprendra probablement où je suis. Bonhomme, continua-t-il en jetant une pièce de monnaie aux pieds du garde, comment appelles-tu cette ville sans habitants que je viens de traverser, et cette forêt si bien alignée!

Le vieillard repoussa du pied la pièce de monnaie, et répondit avec colère :

— Je ne demande pas l'aumône.

— Ah! fatale habitude! reprit le jeune homme en souriant, elle m'attirera quelque fâcheuse aventure : le fait est que cet homme ne ressemble pas plus à un moujik, que cette forêt alignée à une forêt de l'Ukraine. Vous voudriez bien me pardonner, ajouta-t-il d'un ton poli et en portant la main à son chapeau; mais je suis étranger, et j'oublie souvent,

malgré moi, que les mœurs de ce pays ne ressemblent point à celles du pays où j'ai été élevé.

— Oh! il n'y a pas de mal, dit courtoisement le vieux garde; vous êtes dans la forêt de St-Germain-en-Laye. Et la ville déserte de la bas est St-Germain.

— Charmant endroit pour ceux qui aiment la solitude. Où mène cette route?

— A l'Etoile du Tronchet.

— Et au-delà?

— A la faisanderie, en allant toujours tout droit.

— Merci...

On se sépara en bonne intelligence.

— Ce doit être un vieux troupiier, pensa le jeune homme.

— C'est un jeune homme riche, qui ne sait comment employer ni son temps ni son argent, grommela le garde.

Et le jeune homme, ralentissant le pas de son cheval, avait repris ses chants interrompus et dépensait tous ses souvenirs d'opéra. Il n'y avait pas une ride sur son front large et pur, pas un pli aux coins de ses lèvres; évidemment c'était un de ces enfants du bonheur, dont le passé, selon l'expression du poète, est hier, le présent aujourd'hui, l'avenir demain. Eh! qu'importent les jours écoulés! c'est une dépense faite; qu'importent les jours à venir! il n'y a pas un nuage à l'horizon.

*Le Journal de Villefranche*, dans un article du 1er juillet, proclame la candidature de M. de Mortemart, en vantant sa générosité, le bon usage qu'il fait de sa fortune, et les aumônes inépuisables qu'il répand sur l'arrondissement de Villefranche. Tout ceci est en effet fort louable, mais ne saurait suffire pour justifier une candidature.

L'arrondissement de Villefranche ne saurait avoir la prétention de nommer à lui seul le député sur qui va peser toute la représentation du Rhône, la ville doit aussi être consultée. Elle l'a été, elle a fait connaître son choix qui s'est porté sur M. Rivet, et, moins exclusive que l'arrondissement de Villefranche, elle a adopté M. Rivet en partie à cause des sympathies que son nom rencontrait dans les cantons de Thizy, Beaujeu, Belleville et autres de l'arrondissement rural. Tout le monde se rappelle encore que c'est de la campagne que nous vint, l'an passé, la candidature de M. Rivet. La candidature de M. Rivet concilie donc les diverses prétentions en présence, et donne un nouveau gage à l'union des habitants du Rhône. Cette considération est de première importance. Il y en a d'autres encore. M. de Mortemart a des qualités que personne ne lui conteste, et, s'il y avait deux noms à porter, nous adopterions le sien; mais, encore une fois, il ne s'agit pas de sympathies affectueuses, il s'agit d'un vote de raison. M. Rivet, par ses études spéciales, par ses précédents administratifs, possède des titres auxquels M. de Mortemart ne saurait prétendre, et ce n'est pas seulement le plus aumônier, le plus charitable qu'il nous faut nommer, mais bien le plus utile, le plus capable.

La réunion légitimiste, dite du Droit national, a résolu, dit-on, de porter M. de Mortemart; de là les hésitations de la *Gazette Union*. Si cela est, nous le regrettons, c'est un précédent fâcheux que ces fractions de parti se perpétuant dans les rangs modérés, et le parti légitimiste en particulier fait fausse route en s'isolant au lieu d'apporter son contingent de forces à la cause commune.

Nous ne sommes pas de ceux qui tranchent avec un mot les problèmes de l'avenir. L'imprévu a désormais le droit d'être compté pour quelque chose dans notre vie politique, et la légitimité est peut-être appelée à reparaitre quelque jour à la tête de nos destinées. Mais nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que si la légitimité a des espérances comme principe, le parti légitimiste n'en a aucunes tel qu'il est aujourd'hui. Le plus grand obstacle au retour de la légitimité, c'est le parti légitimiste; qu'il dépouille le vieil homme, ses habitudes d'exclusion, ses traditions de caste, et qu'il vienne se refondre sans arrière-pensée, sans espérances chimériques, dans le parti national où se donnent rendez-vous les hommes qui aiment la France plus que leur opinion. C'est le seul moyen pour lui de devenir fort en se renouvelant.

La candidature de M. de Mortemart, patronnée à Villefranche au détriment de Lyon, est une prétention inadmissible; elle est dangereuse comme candidature politique, et insuffisante sous les autres rapports.

La candidature de M. Rivet reste donc seule, et les hommes de toutes opinions, qui veulent l'ordre

et la paix, se rallient à elle. Perpétuer les divisions c'est faire acte de mauvais citoyen. L'honorable général d'Arbouville l'a bien compris, et par son désistement il a conquis un nouveau titre à la reconnaissance des Lyonnais.

Toujours point de nouvelles de Rome. Cependant si l'attaque générale a eu lieu le 27, le résultat devait en être connu à Civita-Vecchia le 28, et à Toulon le 30. Nous sommes au 3 juillet, et les journaux du midi n'annoncent aucun arrivage.

Il est probable que l'attaque aura été retardée, et que le général Oudinot aura attendu, pour expédier un bateau, d'avoir un résultat décisif à annoncer.

En leur montrant dans un mirage lointain la satisfaction des besoins matériels, les socialistes sont parvenus à obtenir les sympathies d'un grand nombre de travailleurs égarés, et à les pousser derrière les barricades, où les ouvriers savent cependant qu'ils peuvent trouver la mort et la déportation.

Il y a là un grand enseignement pour les hommes qui nous gouvernent; s'ils savent en profiter, bientôt, avec les moyens dont ils disposent, ils pourront sauver la société ébranlée jusque dans sa base.

Qu'ils étudient les questions matérielles dans tous leurs rapports avec les conditions d'existence de l'ordre social; que, sans porter atteinte aux positions acquises, ils cherchent les moyens de donner satisfaction aux besoins légitimes des classes laborieuses, bientôt, nous le répétons, bientôt tous les travailleurs, sans exception, se ralliant au gouvernement, le défendront même contre les attaques des socialistes.

Il y a certains mots qu'il faudrait parfaitement définir avant de les appliquer.

Ainsi, entre la répression et la réaction, il y a une différence très grande et très notable.

Gouverner, c'est embrasser l'ensemble des choses: jeter les yeux sur l'avenir, voir les abîmes qu'on a devant soi, et rarement détourner le regard pour contempler le danger qu'on a passé.

Gouverner, c'est empêcher le mal, développer le bien et accomplir soi-même la grande loi du progrès que Dieu a mis en nous.

Les conditions éternelles de justice sont pour tous. La société respecte qui la respecte.

La justice, c'est l'action de la loi pour en inspirer le respect aux bons et la crainte aux méchants.

Un pays est sauvé lorsqu'il a une religion, un pouvoir, une justice et la loi.

L'Assemblée paraît accueillir favorablement le projet de M. Lacrosse qui alloue six millions pour commencer les travaux de chemin de fer de Paris entre Châlon et Lyon. Ce sera une ressource pour nos malheureux ouvriers sans travail, et l'on ne saurait faire trop de vœux pour que cette somme entière fût affectée au département du Rhône, aux parties les plus rapprochées de Villefranche et de Lyon. Le département de Saône-et-Loire fera sans doute des démarches pour obtenir une part dans cette allocation; on va même jusqu'à affirmer d'avance que

la presque totalité de la somme sera dépensée entre Châlon et Mâcon. Mais nous connaissons trop le zèle éclairé des autorités qui veillent aux intérêts du département du Rhône pour ne pas nous reposer sur elles du soin de les sauvegarder en cette circonstance. Cette tâche leur sera d'autant plus facile que l'intérêt général ne militera pas moins vivement que le nôtre contre les exigences peu raisonnées du département de Saône-et-Loire.

#### Nouvelles d'Italie.

Turin, 30 juin 1849.

Les nouvelles de Rome ne datent que du 23. Dans la nuit du 22 au 23, l'armée française a lancé dans les murs de Rome une grêle de projectiles qui ont occasionné dans la ville d'immenses dégâts; un nombre considérable de combattants ont été tués ou blessés. Le triumvirat, voyant qu'il n'y a plus pour lui de salut possible, pousse tous les malheureux qu'il a ramassés sous ses ordres à une mort certaine.

Le peuple épouvanté s'éloigne des lieux du combat pour chercher un asile dans les temples et dans les palais qui sont à l'abri des bombes, à cause de l'attention que les Français mettent à ne causer aux monuments historiques que le moins de dégâts possible.

Vos soldats poursuivent leurs travaux avec une infatigable activité; le général en chef montre dans ce siège tout ce que peut l'art de la guerre quand on veut ménager le sang du soldat sans brusquer l'attaque. Le génie et l'artillerie ont fait des prodiges; c'est à l'arme du génie surtout que vous devez d'être entrés à Rome en ne faisant que des pertes insignifiantes.

La même prudence continue à guider les opérations militaires; le général en chef veut forcer les Romains à se rendre en leur montrant qu'il est impossible de lutter quand on n'a que le courage et le désespoir à opposer à la science unie à la bravoure.

Le 16 juin, il y a eu à Gaète une grande fête pour l'anniversaire de l'élection de Pie IX, mais le grand pontife n'y a pris part qu'officiellement; sa physionomie triste et méditative annonçait qu'il eût préféré que ce jour-là pût être un jour de fête pour tous ses sujets, tandis qu'un grand nombre étaient dans le deuil et la désolation. Un *Te Deum* a été chanté, après quoi a eu lieu la cérémonie du baisement de pieds par les officiers de la garnison napolitaine et le corps diplomatique. Un repas, auquel ont assisté le roi et la reine de Naples, a suivi cette triste fête.

Les frégates à vapeur le *Montezuma* et le *Mogador*, qui ont transporté à Civita-Vecchia les 17<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, étaient de retour le 30 sur la rade de Toulon.

Ces steamers ont apporté des blessés et des malades de l'armée d'Italie et des dépêches pour le gouvernement.

On savait à Civita-Vecchia, le 27, que jusqu'au 26 l'armée française qui occupait, comme on sait, une partie de l'enceinte de Rome depuis le 22, n'avait fait aucun mouvement. Elle se fortifiait dans ses nouvelles positions, répondant en même temps au feu des assiégés. Le 27 a dû avoir lieu l'attaque des points fortifiés occupés par les Romains sur la rive gauche du Tibre.

Un rapport vient d'être adressé à M. le ministre de l'intérieur sur une partie de l'assistance publique bien délicate et bien importante: nous voulons parler de la partie relative aux enfants trouvés et abandonnés.

On sait que tout est variable en cette matière; il

Tout-à-coup trois chevreuils traversèrent la route à quelques pas de lui; en deux ou trois bonds ils se trouvèrent dans un taillis assez clair, s'arrêtèrent pour regarder avec curiosité le voyageur qui passait, et se mirent ensuite tranquillement à brouter.

— Pardieu, dit notre héros en prenant un pistolet dans ses fontes, l'occasion est belle. Tout est civilisé dans ce pays, jusqu'aux chevreuils...

Et le plus beau des trois tomba raide mort, frappé d'une balle au front. Le chasseur, descendant de cheval, se disposa à arranger son gibier le plus commodément possible sur la croupe de sa monture. Ce n'était pas facile; le chevreuil était lourd. Heureusement le vieux garde parut à l'extrémité de l'allée.

— Ho! à l'aria le chasseur, venez donc m'aider... je viens de tuer d'un seul coup un chevreuil magnifique! il est vrai que mes pistolets sont excellents.

— Ah ça, êtes-vous fou? dit le garde en arrivant tout essoufflé; vous faites le braconnier à présent? Ayez d'abord la bonté de me donner cet excellent pistolet.

— Qu'est-ce que tout cela veut dire?...

— Cela veut dire que les princes ont seuls le droit de chasser dans cette forêt.

— Ah! on ne me prendra pas pour un chevreuil, je pense.

— Vous en serez quitte pour deux cents francs d'amende, la confiscation de l'arme, à moins que vous ne la rachetiez, et le coût du procès-verbal.

— Voilà bien des affaires. Votre habitation est-elle loin d'ici?

— Non.

— Allons-y, nous mangerons le chevreuil que j'ai tué, je paierai toutes les amendes que vous voudrez, et tout sera dit... Consentez-vous?

— Allons... Dans le pays d'où vous venez, on est donc libre de tout faire.

— Oui, moi et quelques autres... J'arrive de Russie.

— De Russie!... Oh! je connais ce pays, dit le vétérinaire d'une voix sombre.

— Eh bien, nous en causerons; si vous le voulez.

— Non, non; car je n'en ai rapporté que des souffrances et de tristes souvenirs... Voici ma maison, entrez.

Pour rédiger son procès-verbal, il fallait cependant que le garde eût le nom du délinquant.

— Je me nomme N, dit celui-ci, un seul nom, une seule lettre à ce nom.

— C'est singulier, grommela le garde, et il commença à verbaliser, pendant que de son côté M. N écrivait rapidement quelques mots sur une carte,

qu'il remit à un de ces gamins providentiels à jambes nues, à mine éveillée, qu'on rencontre à chaque pas à Saint-Germain.

Quelques instants s'écoulèrent, le repas se fit, le garde termina son procès-verbal, et un domestique auquel N parla en langue étrangère, arriva à cheval avec un panier rempli de vins fins.

— Allons, mon hôte, tâchons que le repas soit gai, dit N en se mettant à table.

— Oui, tâchons! fit le vétérinaire en passant sa main sur son front bruni.

Mais ce fut en vain que N interrogea le vieillard sur ses campagnes, qu'il lui parla de sa position présente, qu'il plaigait la modicité de sa retraite; le vieux vétérinaire resta sombre bien longtemps; puis N remarqua deux larmes qui, s'échappant de sa paupière gonflée, descendirent le long de ses joues et se perdirent dans sa moustache grise.

— Vous pleurez? dit le jeune homme ému...

— Oui... c'est honteux, n'est-ce pas? mais on n'est pas maître de ça. Toutes les fois que j'ai vu un jeune homme beau et florissant, comme vous êtes, je pense à ma vieillesse isolée, à la mort qui viendra me surprendre, sans que personne soit là pour me fermer les yeux... Et cela ne devrait pas être; non, non, cela ne devrait pas être.

(La suite au prochain numéro.)

n'y a pas de législation fixe. L'auteur du rapport, M. de Watteville, s'est appliqué à consigner les résultats obtenus par chaque système : conservation ou suppression des tours ; déplacement des colonies agricoles.

Voici quelques détails statistiques empruntés à son travail :

« On peut diviser topographiquement la France en départements de la frontière de terre, en départements de la frontière de mer, en départements manufacturiers et en départements agricoles.

« Dix départements de la frontière de terre, pour une population de 4,606,983 habitants, comptant seulement 6,224 enfants trouvés, soit un enfant sur 740 habitants ; 1,197 expositions sur 141,925 naissances, ou une exposition sur 119 naissances.

« Douze départements des frontières de mer, pour une population de 6,364,123 habitants, ont 12,142 enfants trouvés, soit un enfant sur 371, et sur 184,156 naissances ont 5,098 expositions, soit une exposition pour 36 naissances.

« Dans les départements agricoles, la proportion des enfants trouvés est de 6 sur 560 habitants, et les expositions de une sur 50.

« Dans les départements manufacturiers, elle est également de un sur 560, mais les expositions ne sont que de une sur 58 naissances.

« Les départements qui possèdent de grands centres de population ont un enfant trouvé sur 204 habitants et une exposition sur 25 naissances.

« Dans les départements réputés pauvres, on compte un enfant trouvé sur 255 habitants et une exposition sur 35 naissances. »

Une circulaire du 12 mars 1839 a créé dans chaque département un service d'inspection ; mais malheureusement la tutelle des enfants âgés de plus de 12 ans, confiée aux commissions administratives des hôpitaux dépositaires par la loi du 15 pluviôse an XIII, est très négligée ; d'après l'*Union médicale* et M. de Watteville, cette loi est bien exercée dans 20 départements, à moitié exercée dans 5, complètement abandonnée dans 61.

Il en résulterait que ces malheureux enfants comptent dans la population des bagnes dans une proportion de 15 pour 100, dans celle des maisons centrales pour 13 pour 100. Le cinquième du personnel des maisons de tolérance serait composé des pauvres filles enfants trouvés.

Voilà des sujets sérieux, de véritables questions d'ordre social à mettre à l'étude ; le politique, le philosophe, le citoyen ont une pensée à émettre, un renseignement à donner.

L'opinion publique, profondément inquiète des désastres que lui préparait le complot du 13 juin, réclame avec fermeté des mesures de punition et de répression rigoureuses contre les auteurs et les complices, contre l'anarchie prise cette fois sur le fait. Ces vœux du pays sont entendus par le gouvernement qui, miséricordieux au mois de juin de l'an dernier, ne laissera pas à l'anarchie, par une générosité soite, les moyens de recommencer. Cette répression aura lieu par la voie judiciaire. Mais à Paris sera-t-elle confiée au conseil de guerre ou à la magistrature civile ? La question n'est pas jugée. On avait annoncé que le général commandant supérieur de la 1re division militaire avait nommé déjà des officiers de l'armée pour prendre part à l'instruction de cet attentat ; ce fait n'était pas exact. Aucune nomination de ce genre n'a eu lieu et c'est la magistrature civile qui continue l'instruction avec une pressante activité. Rien n'annonce encore l'exécution de l'affaire par la magistrature de l'ordre militaire. Toutefois, d'après ce que nous avons ouï dire, nous croyons que le procès se divisera en deux parties : Le complot ou la conspiration proprement dite serait destinée à la haute-cour de justice nationale, et les faits secondaires d'insurrection ainsi que les actes purement militaires, dévolus à la juridiction des conseils de guerre. On annonce que dans tous les cas l'instruction sera rapidement conduite et que le procès s'ouvrira dans le mois d'août prochain. On parle toujours de Versailles pour le lieu de la réunion de la haute-cour.

Plusieurs des représentants qui sont poursuivis ou qui craignent de l'être ont pris la fuite. Deux seuls se sont constitués prisonniers hier soir : ce sont MM. Brives et Gambon, qui sont allés en compagnie du commissaire de police près l'Assemblée, se faire écrouer à la préfecture de police et à la Conciergerie. Quant à MM. Ledru-Rollin, Rattier et Boichot, la police les cherche toujours, car on a presque la certitude qu'ils ne sont pas éloignés de Paris. Diverses perquisitions dans ce but ont eu lieu hier et aujourd'hui.

M. Léon Lalanne, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, ancien directeur des ateliers nationaux et chef de bataillon dans la 41e légion, a été arrêté hier à son domicile, rue de Fleury, en vertu d'un mandat décerné par M. Broussais, juge d'instruction. Cette arrestation a été motivée par la part que M. Lalanne aurait prise au mouvement insurrectionnel du 13 juin.

Les Socialistes, les Amis de la Constitution et les Montagnards sont parvenus, non sans peine, à se mettre d'accord ou à peu près sur le choix de leurs candidats pour l'élection du 8 juillet.

#### CHRONIQUE PARISIENNE.

Le capitaine Kléber, condamné à mort par le 2e conseil de guerre, s'est pourvu en révision. La déclaration a été reçue au greffe de la maison d'arrêt de l'Abbaye, où il a été reconduit hier après sa condamnation. Le procès-verbal a été transcrit au greffe du conseil de révision.

— On remarque que M. Dupin aîné s'est abstenue de prendre part au vote relatif aux autorisations de poursuites contre 13 représentants.

— M. Nicolas Banalderco, secrétaire du prince de Sterbey, qui vient d'être nommé tout récemment prince régent de Valachie, vient d'arriver à Paris, chargé d'une mission particulière.

— Il est dit-on question d'un emprunt que le gouvernement du pape contracterait aussitôt après sa réinstallation. Les bases de la négociation de cet emprunt sont arrêtées. On assure qu'il serait contracté sur la garantie solidaire des puissances catholiques.

— Hier, ont eu lieu, à l'église Saint-Roch, les obsèques de Mme Jacques Lafitte, veuve de l'illustre patriote, et qui a succombé aux atteintes de l'épidémie régnante. Une nombreuse réunion assistait à cette cérémonie.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE LEGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 30 juin 1849.

L'Assemblée entend successivement MM. Rigal, Bourzat, Baune, Bac, V. Lefranc et Brives. Tous demandent que les pièces soient produites.

M. Brives prend l'engagement, au nom de ses collègues poursuivis, de se constituer prisonnier. Sur la proposition de M. Victor Lefranc, l'Assemblée décide qu'elle votera séparément au scrutin sur chaque représentant, après que la discussion sera terminée sur chacun d'eux. Il est procédé séparément au scrutin de division sur la demande en autorisation de poursuites relative à MM. Martin-Bernard, Gambon, James Demontry et Brives. Les poursuites sont autorisées.

Aucun des trois candidats au conseil d'Etat n'ayant obtenu la majorité, le scrutin est annulé. Il sera renouvelé lundi.

La séance est levée.

M. le général Gemeau vient de rendre l'arrêté suivant :

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Liberté, Egalité, Fraternité.*

Nous, général de division, commandant supérieur des troupes dans la 6me division militaire,

Vu l'arrêté du président de la République, en date du 15 juin, qui met en état de siège la ville de Lyon et la circonscription comprise dans la 6me division militaire,

Vu le décret du 24 décembre 1811 et les lois antérieures sur l'état de siège,

Arrêtons :

Art. 1er L'affichage et la distribution des écrits ou imprimés relatifs aux élections, pourront avoir lieu dans les départements de la 6me division militaire où les élections sont à faire.

Art. 2. Ces écrits ou imprimés devront être déposés dans chaque arrondissement, vingt-quatre heures avant l'affichage de la distribution, au parquet du procureur de la République, sans préjudice des formalités prescrites par les lois sur la police de l'imprimerie et de la librairie.

Les autorités militaires, civiles et judiciaires sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Au quartier-général, à Lyon, le 1er juillet 1849.

Signé : A. GEMEAU.

Pour copie conforme.

Le préfet du Rhône,

V. TOURANGIN.

M. le préfet du Rhône a fait afficher l'avis suivant :

Le préfet du Rhône, grand-officier de la légion-d'honneur,

#### Donne avis

Qu'en vertu du décret du président de la République, du 16 de ce mois, les collèges électoraux du département du Rhône sont convoqués pour le 8 juillet prochain, à l'effet d'élire un représentant à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Commissaire, qui a opté pour un autre département.

Le scrutin restera ouvert pendant deux jours, savoir :

Le dimanche 8, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir ; et le lundi 9, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

En vue des opérations dont il s'agit, les circonscriptions électorales déterminées pour les élections du 15 mai dernier, sont maintenues sans modification aucune.

Des cartes individuelles seront délivrées aux électeurs, par les soins de MM. les maires.

Un avis, publié par le maire de chaque commune chef-lieu de circonscription ou de section, désignera le local affecté à la réunion de l'assemblée sectionnaire, et l'ordre suivant lequel les électeurs qui la composent seront appelés à déposer leurs votes.

En prévision d'une continuation des opérations au lieu de dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier tour de scrutin, dans le cas prévu par l'article 65 de la loi du 15 mars 1849, MM. les électeurs sont priés de conserver soigneusement leurs cartes électorales, attendu qu'il ne leur en sera pas délivré d'autres.

Le préfet rappelle à MM. les électeurs qu'il leur est loisible de se servir de bulletins blancs portant un nom imprimé ou lithographié, mais qu'il est formellement interdit de faire usage de bulletins de couleur ou de bulletins portant un signe extérieur quelconque.

Il rappelle aussi que la liberté du vote a été garantie dans la nouvelle loi par des pénalités sévères, et il invite les citoyens à apporter dans l'opération électorale du 8 juillet le calme et la dignité qu'elle comporte.

Fait à Lyon, le 30 juin 1849.

Le préfet du Rhône, grand-officier de la légion-d'honneur,

V. TOURANGIN.

Certifié conforme :

Le secrétaire-général du département,  
A. PELVEY.

#### NOUVELLES LOCALES.

M. le général Magnan est parti ce matin pour Paris. Notre ville gardera un profond souvenir du rapide passage de l'honorable général et des services qu'il a rendus à la cause nationale en réprimant si énergiquement l'émeute du 15 à la Croix Rousse.

— L'instruction contre les prisonniers se poursuit activement, mais elle embrasse tant de faits et comprend tant d'accusés, qu'elle sera fort longue avant que les tribunaux puissent être saisis de l'affaire.

Il y a eu déjà de nombreuses mises en liberté.

— Le fils du concierge du passage Pazy, le sieur Dressel (Frédéric Bernard), dit Charles, dont nous avons annoncé le suicide, est expiré hier matin, à 10 heures, à l'Hôtel Dieu.

— Hier, à 10 heures du soir, un petit garçon, âgé d'environ 3 ans, et presque aveugle, a été trouvé abandonné sur le quai St-Antoine, entre le pont Seguin et le pont Tilsitt. Le commissaire de police du 3e arrondissement l'a recueilli et s'est empressé de le faire porter à l'hospice de la Charité. Les parents de cet enfant sont encore inconnus à la justice.

— Mgr Portier, évêque de Mobile dans les Etats-Unis, a passé il y a quelques jours à Lyon, se rendant à Gaète, auprès du Saint-Père, pour lui porter les actes du concile national de Baltimore qui vient de se terminer.

Ce prélat a donné les nouvelles les plus satisfaisantes sur l'état de la religion dans ces vastes contrées, et des progrès qui y fait chaque jour le catholicisme. On y a recueilli des sommes considérables pour l'œuvre du *Denier de St-Pierre*, qui ont été déposées aux pieds de l'illustre pontife de Rome.

— On se rappelle les détails que nous avons donnés, dans notre numéro du 29 juin, sur le double assassinat commis en plein jour par le nommé Mayoud, sur la route de Brussieux, à St-Laurent-de-Chamousset. Ce forcené avait formé le projet d'assassiner six personnes avec lesquelles il avait eu des altercations, puis de se suicider ensuite. Dans le but d'accomplir son funeste dessein, après avoir frappé Grataloup et Guinamard, comme nous l'avons raconté, il se retira dans le canton de St-Symphorien sur-Coise, pour tuer un individu qui, heureusement, était absent quand il se présenta chez lui. Mécontent de ne pas trouver son homme, il se dirigea sur la commune de Brullioles, canton de St-Laurent, pour tuer le nommé Rajay ; mais celui-ci s'était caché, prévoyant, après ce qui s'était passé à Brussieux, le sort qui l'attendait. Mayoud lui avait déjà fait de nombreuses menaces ; cependant il rôdait dans les bois qui entourent la maison de Rajay, quand il fut aperçu par le fils Rajay, qui, aussitôt, alla avertir la

gendarmerie. Les gendarmes arrivent, entourent le bois, et Tavernier, l'un d'eux, s'avancant dans le fourré, reçoit une décharge en pleine poitrine et tombe dangereusement blessé. Le siège contre un homme barré cadé derrière un chêne, bien armé, devenait périlleux. On donna l'alarme dans la commune de Brullioles, le tocsin sonne, et les paysans, armés, sortent en masse pour venir traquer cette bête fauve qui avait mis toute la contrée sous le coup de la terreur. Mayoud, voyant que la fuite n'était pas possible, qu'il était enveloppé de toutes parts, s'est fait sauter la cervelle avec son fusil, d'une main, en même temps que, de l'autre, il se déchargeait un coup de pistolet au cœur. Quant on a pénétré dans le bois, il baignait dans son sang; à côté de son cadavre était un autre pistolet chargé, une fourche en fer et un coutelas planté par la pointe dans le chêne derrière lequel il s'était barricadé. Tel est le dénouement de ce drame terrible qui vient de jeter la consternation et l'effroi dans ces montagnes ordinairement si paisibles.

— Le n°65 du *Bulletin des Lois* (partie supplémentaire) promulgue 1° deux arrêtés du ministre de la justice des 15 et 22 juin 1848, qui admettent à jouir des droits de citoyens français : 1° Jean-François Krans, né le 31 janvier 1820, à Speyer (Bavière rhénane), cordonnier;

2° Laurent Régis, né le 15 octobre 1770, à Mondovi (Italie), ancien militaire, ouvrier teinturier, demeurant tous deux à Lyon;

3° Hilaire Paul Sanchez, né le 14 janvier 1809 à Guadalanara (Espagne), demeurant à la Croix-Rousse;

4° Albert Hermann, Adolphe Heinmann, né le 1er juin 1804, à Bonningheim (Wurtemberg), employé de commerce, demeurant aux Brotteaux de la Guillotière;

5° Michel Roch, né à Fenestrelles (Piémont), instituteur primaire, demeurant à Soucieux-en-Jarret (Rhône);

2° Deux arrêtés du président du conseil, des 29 novembre et 19 décembre derniers qui admettent à jouir des mêmes droits Casimir-Marc Castelli, né le 5 septembre 1790, à Coste Maggiore (Italie), marchand tailleur, et Colomban Cartier, né le 25 décembre 1791, à Saint-Colomban de Villard (Savoie), ancien militaire, demeurant tous deux à Lyon;

3° Enfin un arrêté du président de la République, du 4 janvier dernier, qui autorise l'acceptation des legs faits par Mme veuve Biolay :

1° D'une vigne contenant 45 ares et estimée 1.500 fr., à la fabrique de Saint-Laurent-d'Oingt (Rhône);

2° D'une somme de 200 fr. aux pauvres de cette commune.

— Nous sommes priés de rectifier une erreur commise dans la liste que nous avons publiée avant-hier des souscriptions déposées à la caisse municipale.

Ce n'est point en son nom personnel, mais comme trésorier de l'Académie de Lyon, que M. Boullée a versé à la mairie la souscription de 300 fr. votée par cette compagnie.

— La personne qui aurait perdu un portefeuille en maroquin rouge, renfermant différentes notes et reçus, est priée de s'adresser chez M. Bissey, carrossier, rue de la Charité, 5, à Lyon.

#### Nouvelles de la Hongrie.

Voici, d'après le *Courrier de Varsovie*, des nouvelles officielles touchant les différentes directions vers lesquelles se sont ébranlées les colonnes de troupes russes :

Le troisième corps d'infanterie, aux ordres du général Rudiger, s'est mis en marche par Neumark, Ofal et Foleborg sur Lubla, où il devait arriver le 18. Le second corps d'infanterie, sous les ordres du général Kuprianow, s'est dirigé en deux colonnes vers Gorlika et les villages de Izbe et de Konieczno. Le quatrième corps d'infanterie, aux ordres du général Czesdajew, s'est mis en marche, également en deux colonnes, de Zmigroda sur Grab, et de Dukla sur Komornek. Cette disposition des colonnes a pour but de favoriser le passage par les monts Carpathes, pour le cas où l'ennemi voudrait opposer de la résistance. Mais les insurgés ne se sont montrés nulle part, et, à l'exception de quelques engagements insignifiants, le 16 et le 17, on n'a rencontré aucune résistance.

Le 18, les Russes ont franchi les montagnes dans la direction de Zbory et Bortfeld. Le même jour, le général Luders devait entrer en Transylvanie avec ses troupes, dans la direction de Cronstadt, et une autre division, aux ordres du général Grotengelm,

se dirigeait de Watradorna vers la Bukovine et Bystrya.

Suivant un rapport officiel du prince Toskiewitsch au czar, toutes les troupes russes étaient arrivées le 18 à leur destination.

Les journaux de Vienne font beaucoup de bruit des avantages remportés par l'armée du Danube, et, si l'on suit ces rapports la carte à la main, on voit que les avantages des impériaux se bornent à avoir repoussé les Hongrois au-delà de la Waag. Ces rapports sont adressés à l'aide-de-camp de l'empereur, au lieu de l'être au ministre de la guerre, de sorte qu'on n'y a pas égard à la forme constitutionnelle. Nous entendons parler de victoires des impériaux sur la rive droite de la Waag, et nous ne savions pas que les Hongrois l'eussent franchie.

Les frontières étant fermées hermétiquement, nous ne pouvons recevoir du théâtre de la guerre de nouvelles certaines qui ne soient pas officielles. Il n'est pas question de Debinsky. Il serait surprenant qu'il n'eût pas livré une bataille aux Russes, dans la contrée de Bortfeld et d'Eperies.

Les hussards déserteurs faits prisonniers près de Bruck, sur la Meer, ont été condamnés à être décapités; 7 des 70 ont été fusillés.

La brigade Wyss, par suite de la mort de ce général, est sous les ordres du colonel Schneider. Le reste de cette brigade, en sortant du combat, ne comptait pas 2,000 hommes.

Les Hongrois n'ont perdu qu'un petit coin, au nord, du triangle qu'ils occupaient entre la Waag et le bras méridional du Danube. On aurait pu épargner tous les cris de victoire des Autrichiens, tous les bulletins lancés partout.

Les Hongrois ont pénétré dans les positions des Autrichiens, se sont battus trois jours avec eux et avec les Russes, puis se sont enfin retirés; voilà tout.

Le bruit que faisaient les journaux ministériels aurait fait croire que la Hongrie était conquise, et maintenant tout est rentré dans le silence; il n'est pas question de prisonniers, de tués, de blessés, etc.

— On écrit de St-Petersbourg, 21 juin :

L'empereur a adressé, le 13, à l'armée, l'ordre du jour suivant :

« Soldats! de nouvelles peines, de nouveaux combats se préparent pour vous! Nous allons secourir un allié pour étouffer l'insurrection qui, domptée par vous en Pologne, il y a dix-huit ans, relève la tête en Hongrie. Avec l'aide de Dieu, vous vous montrerez tels que les Russes se sont toujours montrés : terribles aux ennemis de tout ce qui est sacré, généreux envers les citoyens paisibles. C'est ce qu'attendent de vous votre empereur et notre sainte Russie.

« En avant, enfants! suivez notre héros de Varsovie! acquérez une nouvelle gloire! Dieu est avec vous! »

#### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

##### ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 27 juin. — On lit dans les feuilles de la frontière :

« On vient de recevoir à l'instant la nouvelle d'un succès important de l'armée prussienne. Les insurgés ont été battus dans deux endroits différents; les Prussiens ont occupé la forteresse de Rastadt. On pense que les insurgés, qui avaient le dessein de prendre une position dans les montagnes de la Forêt-Noire, ont abandonné toute idée de résistance. Leurs forces ont été dispersées dans toutes les directions. »

— On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* :

« Nous croyons devoir publier la déclaration faite par Mieroslawski au conseil municipal de la ville de Mannheim; elle a été traduite, mot à mot, par le commissaire civil Trüschler; la voici : « Le village de Kaserthal a été pris aujourd'hui à la baïonnette, sans coup férir, par nos troupes; c'est là une brillante victoire que nous avons remportée. Moi, le général Mieroslawski, je suis dictateur de la ville de Mannheim, et la déclare en état de siège; j'y proclame la loi martiale et j'investis de pouvoirs absolus le commissaire civil. Toutes les ressources de la ville, les maisons, l'argent, les vivres, les hommes même doivent être mis complètement à ma disposition. S'il se trouvait quelqu'un parmi vous qui ne se conformât pas à mes dispositions et contrecarrât par cela même mes opérations, ou que, par suite d'une trahison, nous fussions obligés de quitter la ville, je ferais auparavant voler les têtes, fallût-il en faire voler dix mille, et, avant de sortir de Mannheim, je réduirais la ville en cendres. J'ordonne pour ce soir

une brillante illumination. » Le commissaire civil a ajouté : « Je saurai exécuter les ordres du général Mieroslawski, et je me borne à faire observer que je possède les moyens de les faire exécuter vigoureusement. »

STUTTGART, 23 juin. — Dans sa séance du 22, la chambre des députés a adopté un projet de loi qui permet au gouvernement d'émettre pour un million de papier-monnaie.

CARLSRUHE, 28 juin. — On lit dans la *Gazette des Postes* :

Ce matin, vers cinq heures, les troupes prussiennes, au nombre d'environ 20,000 hommes se sont mises en marche vers Murg. Dans la ville les postes sont occupés par la garde bourgeoise.

Tous les journaux ont été défendus à l'exception de la *Gazette de Carlsruhe*. On a également défendu l'impression de brochures et de feuilles volantes, de même que toute espèce d'affichage, sans l'autorisation spéciale du commandant de place. Toutes les associations politiques et réunions ont été défendues.

Il n'est permis qu'à la garde bourgeoise seule, à l'exception de l'artillerie, de porter des armes. Toutes les armes des particuliers doivent être livrées.

— On lit dans la *Gazette de Cologne* :

Une lettre de Presbourg, arrivée à Vienne et émanant d'une source digne de foi, nous apprend que les Hongrois n'ont pas été repoussés au delà de Vaag. Ils se battent derrière des retranchements, sur la rive droite.

Les impériaux ont quitté Trentschin et Tyrnau. On entend continuellement à Presbourg le bruit du canon.

Il arrive beaucoup de blessés et de voitures de transport, ce qui semblerait indiquer une retraite au moins momentanée des impériaux. On attend les Hongrois dans Tyrnau. Le canon gronde dans les environs.

Un combat terrible paraît s'être engagé autour de cette ville.

FRANCFORT, 24 juin. — Par ordonnance en date du 24 juin, le grand-duc a nommé ministre de la guerre le colonel Auguste de Roggenbach; ministre des finances, le conseiller d'Etat Regenau; ministre de l'intérieur, le baron de Marchal; ministre de la justice, le vice-chancelier docteur Stabel.

#### NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Jamais le chemin de fer du Nord n'a transporté de marchandises d'exportation en aussi grandes quantités que celles qui sont arrivées ou qui arrivent depuis quelques jours à la gare. Les magasins des entrepositaires sont encombrés, les paquebots américains ne suffisent pas à charger ce qui se présente. Le *Splendid*, allant à New-York, a dû refuser du fret; il est en partance avec un entier chargement. »

— Le *Jules-César*, venant de Java, est arrivé ce matin dans notre port, sous le commandement du second capitaine, M. Sergent. On se rappelle que le capitaine Féral, qui commandait primitivement ce navire, a été frappé et tué d'un coup de couteau que lui a porté le mousse du bord, poussé, dit-on, à ce crime par les mauvais traitements auxquels il était en butte.

Ce mousse est aux fers dans la chambre du navire, et il va être livré à la justice; ce qui nous oblige à de la réserve sur les détails de cette fâcheuse affaire.

— La distribution annuelle des prix aux élèves sages-femmes de l'école d'accouchement de Paris a eu lieu lundi, 25 juin courant, dans l'amphithéâtre de cet établissement, sous la présidence de M. Davenne, directeur de l'administration générale de l'assistance publique.

A la suite d'une courte allocution de ce fonctionnaire, le directeur de l'établissement a lu le procès-verbal des épreuves du concours auxquelles les élèves ont été soumises, et a proclamé les noms de celles qui ont obtenu des récompenses.

Le premier prix d'accouchement, consistant en une médaille d'or, a été décerné à Mlle Prieur (Louise-Françoise Désirée), élève du département de l'Orne. Cette élève a également obtenu deux autres prix et deux premiers accessits.

Les élèves qui ont été ensuite le plus souvent nommées sont Mmes :

Duré (Eugénie-Elisabeth), de Seine-et-Oise; Huot (Mélanie Joséphine), de l'Yonne; Laubaré (Jeanne), de la Dordogne; Legris (Irma-Jeanne), de la Seine; veuve Millet, née Jeanne Marsigne, de l'Allier; Maurice (Jeanne-Zoé), de la Dordogne; Colletier (Barthélemy), de Lot-et-Garonne; Tenant (Marie), de la Dordogne; Boissonnet, de Seine-et-Marne; Fuiol, de la Dordogne; Alary, de la Dordogne.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.